

BULLETIN TECHNIQUE

HS 7461

PROTECTO 7461 Microbicide Liquide Industriel

DESCRIPTION:

Protecto 7461 est un mélange d'agents biocides.

BUT:

Protecto 7461 est conçu pour contrôler les types indésirables de micro-organismes, qui produisent du limon et des algues dans les systèmes de refroidissement.

MODE D'EMPLOI:

Avant de procéder au traitement, les tours de refroidissement devront être débarrassées des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques. Un traitement choc initial au puisard des tours doit être effectué, et consiste à ajouter de 375 à 750 ml par 10,000 litres d'eau à traiter. Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que la problématique soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 150 à 750 ml de PROTECTO 7461 par 10,000 litres d'eau à traiter, tous les 2 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.

UTILISATEURS:

Édifices industriels, raffineries, usines de pulpe et de papier, usines de textile, laiteries, brasseries, usines de traitement des viandes, des volailles et d'alimentation en général.

AVANTAGES:

- 1) Pénètre les biomasses.
- 2) Très basse toxicité à l'usage.
- 3) Sans chlorures; compatible même avec l'acier inoxydable.
- 4) Ne mousse pas.
- 5) Biodégradable.
- 6) Forme liquide, soluble instantanément.
- 7) Très efficace contre les algues.
- 8) Enregistré sur No 22963, Loi sur les Produits Anti Parasitaires.

PRÉCAUTIONS:

Contient des matières alcalines, éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux. Porter des gants de caoutchouc pour manier ce matériel non dilué. Ranger hors de la portée des enfants.

Élimination: Rincer à fond le contenant vide et ajouter l'eau de rinçage au site de traitement.

Suivre les instructions des autorités provinciales concernant tout autre nettoyage du contenant avant son élimination ou son recyclage. Éliminer le contenant selon les conditions prescrites par les autorités provinciales. Pour tous renseignements sur le rejet de produit non utilisé et non désiré ainsi que sur le nettoyage de déversement, communiquer avec le bureau régional d'Environnement Canada.

Voir Fiche Signalétique.

SPÉCIFICATIONS:

Apparence	Liquide orange
Densité à 25°C	1.06
pH (solution 1%)	9 - 10
Point de gel	-2°C
Moussage	Non-mousseux
Solubilité	Entière en eau douce ou dure